Image not found or type unknown

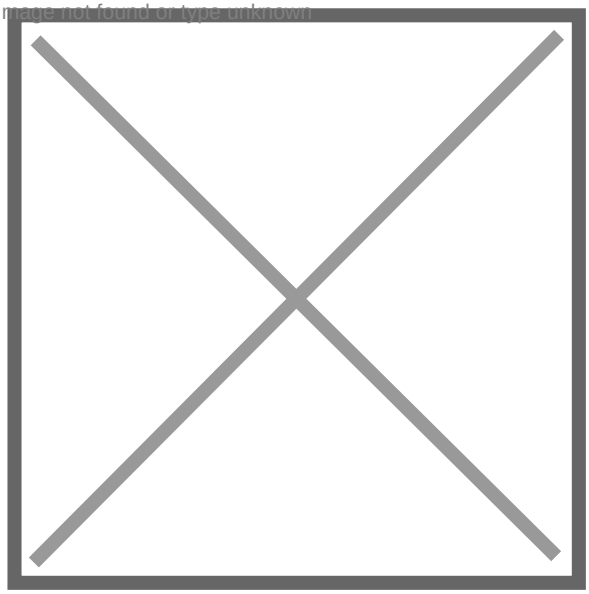

# Litige avec ex propriétaire

Par **marie34**, le **22/04/2008** à **04:52**

Bonjour.J'ai vécu 10 ans dans un loyer qui se moisissait de plus en plus tous les ans.Cet appartement a été vendu 3 fois. Quand le dernier propriétaire l 'a racheté nous lui avons expliqué qu'il n'y avait pas de vide sanitaire et que les murs devenait tout noir surtout l'hiver.Ils ont quand meme acheté cette maison en nous disant qu ils feraient des travaux un peu plus tard.Il y a 2 ans en présence de témoins ils ont affirmé qu ils asseniraient l appartement en mettant une climatisation réversible en guise de chauffage car nous nous chauffions au pétrole car il n'y avait pas de gaz ni de ville ni en citerne.Nous avons attendu plusieurs mois et les travaux n ont jamais été faits. Le problème c'est que nous étions souvent malade du aux champignons qui se trouvaient sur les murs et notre docteur nous a dit qu il fallait déménager au plus vite car j ai fait une grosse pneumonie en janvier.Donc au mois de frèvrier nous avons trouvé un logement qui lui au moins est convenable.Mon ex propriétaire a fait venir un huissier le jour de la remise des clés et a fait constaté l état de l appartement moisi et disant que c'était a cause de nous qu'il était moisi. Maintenant elle demande 14000 euros de travaux sur devis.J ai les certificats du docteur et des lettres de personnes qui témoignent de l'état de l'appartement et du laxisme de mes anciens propriétaire pour ne pas avoir fait les travaux comme ils avait dit.Que dois je faire car l huissier qu'ils ont pris me demande de régler la somme citée plus haut dans les 48 heures.C'est vrai que j aurai du faire venir moi aussi un huissier pour faire costater l'état des lieux mais comme je ne suis pas procéduriere je n'y ai pas pensé.De plus je n'ai pas donné les 3 mois de préavis car quand j ai fait la pneumonie en janvier , le docteur m a dit de quitter ces lieux au plus vite et j ai trouvé ce nouvel appartement fin janvier et comme il y avait plusieurs personnes qui voulaient le louer nous avons du le prendre de suite .Par contre ils ne m ont pas rendu la caution et sur le procés verbal l huissier n en parle pas.Merci de me répondre car je ne sais pas les démarche que je dois faire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés